



Délibération n° 2015 - 65 en date du 12 novembre 2015 portant sur le choix du prestataire pour la fourniture et la pose de la chloration

Le Conseil Municipal du Monteil au Vicomte s'est réuni à la Mairie le douze novembre deux mil quinze à dix-neuf heures selon convocation en date du six novembre 2015 sous la présidence du Maire, Monsieur Didier MARTINEZ.

Madame Annick DUMEYNIÉ étant désignée comme secrétaire de séance.

Membres	11	
Présents	11	MARTINEZ, MEYER, DUMEYNIÉ, CHASSAGNE, BREDIER, FOURNIER, HARDCASTLE, KERGUSTANT, LECLERC, MAFAITY, REGAT
Représentés		

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues les termes de la délibération n° 2015-52 en date du 23 septembre 2015, décidant d'engager une procédure pour la fourniture et la pose de la chloration ;
- expose qu'un appel à candidature a été fait auprès de trois prestataires,
- informe que seuls ont répondu l'entreprise SAUR de Guéret ;
- précise que la Commission des travaux a reçu des représentants de cette entreprise et a examiné leur offre ;
- propose de retenir l'offre présentée par le l'entreprise SAUR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par l'entreprise SAUR de Guéret pour effectuer la fourniture et la pose de chloration pour un coût de 14 500,00 € HT ;
- d'affecter les crédits nécessaires au budget 2016 pour cette opération ;
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse pour cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment le devis présenté par l'entreprise SAUR.

Pour extrait conforme,
Fait au Monteil au Vicomte,
Le 12 novembre 2015
Le Maire,
Didier MARTINEZ

